

# La Fine Gaule Salignaise

Règlement 2020

**AMIS PECHEURS LISEZ ET RESPECTEZ LE REGLEMENT Merci !!! Les membres du bureau**

☞ **La carte de pêche:** Elle est personnelle et obligatoire à partir de 9 ans.

Tarif à l'année: 25€ pour Bellevigny, 30€ pour les pêcheurs des communes extérieures.

Tarif à la journée: 5 € pour tous les pêcheurs.

Elle donne le droit de pêche sur les plans d'eau aux dates citées ci-dessous.

## Plan d'eau de la petite selle

**A partir du Samedi 04 Avril 2020**

★ Les trois premiers week-ends (les 04/05, 11/12/13 et 18/19 : pêche autorisée à partir de 7h30)  
avec 2 lancers ou cannes pour les titulaires d'une **carte annuelle seulement.**

★ Ouvert à tous à partir: du Vendredi 24 Avril avec 3 lancers ou cannes

Où la pêche est autorisée seulement: le vendredi, samedi, dimanche, lundi

Et les jours fériés du lever du soleil à la fermeture de la barrière 20h. (Arrêt pêche à 19h45)

★ Sauf: du Vendredi 01 Mai au Dimanche 01 Novembre,

Où la pêche est autorisée tous les jours du lever du soleil à la fermeture de la barrière 20h00  
(Arrêt de la pêche à 19h45).

★ Fermeture le Dimanche 01 Novembre au soir (ou plus tôt pour cause d'alevinage)

-----  
☞ Pêche aux carnassiers: est limitée à 1 brochet ou 1 sandre par jour et par pêcheur.

**La taille minimum du brochet est fixée à 50 centimètres et celle du sandre à 40 centimètres.**

Toute prise inférieure doit être immédiatement remise à l'eau (bas de ligne coupé).

Toute prise supérieure ou égale doit être gardée par le pêcheur !!!

**LA PECHE AU LEURRE, A LA CUILLERE, AU MORT MANIE, AU POISSON ROUGE EST  
FORMELLEMENT INTERDITE.**

☞ Pêche à la perche: Limitée à 2 perches par jour et par pêcheur.

☞ Pêche à la tanche: Limitée à 1 tanche par jour et par pêcheur.

☞ Pêche à la carpe: Elle est autorisée seulement à l'hameçon simple.

La journée terminée, le pêcheur pourra conserver seulement 1 carpe DE MOINS DE 3 Kg.

*Un tapis de réception serait recommandé pour protéger les poissons.*

**Bourriche à carpe interdite - Amorçage au pain flottant interdit**

☞ **LA PECHE DE NUIT EST FORMELLEMENT INTERDITE !**

**ATTENTION !!!** La pêche est interdite sous la ligne haute tension (20.000 volts)  
et de chaque côté sur 11 mètres.

La fine Gaule Salignaise décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Le bureau se donne droit de sanction en cas de pêche abusive ou non respect du règlement !!!

**Attention: Pour faciliter le contrôle, il est demandé à chaque membre d'être en possession de sa  
carte. Tout pêcheur qui ne sera pas en mesure de présenter sa carte (y compris annuelle) lors d'un  
contrôle devra régler un supplément de 5€ pour une carte à la journée.**

La pêche est un loisir et le respect est primordial. Veuillez respecter vos distances de pêche ainsi que  
les pêcheurs des autres berges.